



D.2024.10.16.1.1.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2024

1– LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 -MARCHES-CONVENTIONS

1.1.6 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01400 M – « Lot T7.NO – Onduleurs – chargeurs – Batteries – API concentrateurs TGBT et CVC – Secteur Nord-Ouest » : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2024.10.16.1.1.5 du 16 octobre 2024, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif à des missions de fourniture des onduleurs, chargeur batteries, batteries et automates de la Ligne C ainsi que l'assistance à la mise en service et essais et la formation de l'exploitant avec la société SCHNEIDER ELECTRIC France, pour un montant maximum de 7 800 000 € HT.

Dans le prolongement de cet accord cadre, le marché subséquent T7.NO a pour objet la fourniture des onduleurs, chargeur batteries, batteries et automates du secteur Nord-Ouest de la Ligne C ainsi que l'assistance à la mise en service et essais et la formation de l'exploitant.

Plus particulièrement il s'agit des fournitures relatives :

- des onduleurs et batteries des stations et des ouvrages annexes
- des chargeurs 110V et batteries des stations et des ouvrages annexes
- des automates concentrateur des stations et ouvrages annexes

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 16 septembre 2024, donné un avis favorable à la passation du marché subséquent Nord Ouest avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE pour un montant maximum de 1 100 000 € HT ; à titre indicatif le montant du Détail Estimatif est de 1 002 418 €HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché subséquent n° M3 2024 01400 M « Onduleurs – chargeurs – Batteries – API concentrateurs TGBT et CVC – Secteur NO » avec la société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la société SCHNEIDER_ELECTRIC_FRANCE le marché subséquent concernant la fourniture des onduleurs, chargeur batteries, batteries et automates du secteur Nord-Ouest de la Ligne C ainsi que l'assistance à la mise en service et essais et la formation de l'exploitant pour un montant maximum de 1 100 000 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES